

Pièce attachée 1

Le X juin 2010

M. Ted R. Yuzyk

Dr. Eugene Stakhiv

Monsieur Yuzyk, Docteur Stakhiv:

Nous vous écrivons afin de vous fournir les directives de la Commission quant à l'Étude internationale sur les Grands Lacs d'amont. Ces directives ont été formulées suite à une réflexion soignée, notamment, mais non exclusivement, sur la base de ce qui suit : 1) votre rapport intitulé *Impacts sur les niveaux d'eau des Grands Lacs d'amont : la rivière Sainte-Claire*; 2) les lettres des gouvernements du Canada et des États-Unis du 5 avril 2010, en réponse aux lettres de la Commission aux gouvernements du 9 novembre 2009, sur une plus grande portée des travaux de l'étude; 3) les 147 commentaires reçus durant la période de consultation publique de la Commission sur votre rapport; 4) les décisions demandées de la Commission dans votre septième rapport d'étape et les discussions avec le Groupe d'étude lors de sa comparution devant la Commission le 21 avril 2010 à Washington.

La Commission désire reconnaître que les principes scientifiques qui font l'objet de votre rapport sont complexes et que votre travail est d'autant plus difficile en raison de l'absence de données historiques quant aux questions-clés que vous aviez formulées en réponse à notre directive. En conséquence, la Commission félicite le Groupe d'étude pour ses approches dans l'examen de ce problème fort complexe; pour avoir réalisé une analyse approfondie et sans précédent des facteurs liés à la diminution de la différence entre les niveaux d'eau des lacs Michigan-Huron et Érié; et pour les recommandations judicieuses contenues dans le rapport. La Commission est d'accord avec ces recommandations et désire fournir de plus amples directives quant à la première recommandation.

Certains membres du public se sont dits en accord et certains en désaccord avec cette première recommandation, qui se lisait « ne pas prendre de mesures correctrices dans la rivière Sainte-Claire pour le moment. » La Commission a entendu clairement qu'il faudra tenir compte des intérêts à la fois en amont et en aval si des mesures correctrices seront à l'examen lors de la deuxième phase de l'étude. La Commission a aussi entendu qu'il faudra songer à la possibilité de mesures pouvant restaurer les régimes hydrauliques à ce qu'ils étaient par le passé, par exemple avant le creusement du chenal de navigation de la rivière Sainte-Claire entre 1960 et 1962.

Lors de comparution du Groupe d'étude devant la Commission en avril 2010, le Groupe d'étude a proposé d'explorer la faisabilité et les impacts possibles de divers niveaux de restauration des niveaux des eaux, dont 0,10 cm (3,9 pouces), 25 cm (9,8 pouces) et 50 cm (19,7 pouces). La Commission est d'avis que l'analyse de ces niveaux de restauration, ainsi que du niveau de 40 cm (15,7 pouces), fournirait aux gouvernements et au public des informations précieuses à un processus de prise de décision scientifique et rationnel. Le scénario « zéro » serait le statu quo ou, autrement dit, de n'entreprendre aucune mesure de restauration. Le scénario de restauration de 10 cm (3,9 pouces) ferait contrepoids aux augmentations de débitance depuis 1963, tel qu'indiqué dans votre rapport sur la rivière Sainte-Claire. Le scénario de 25 cm (9,8 pouces) bonifierait le scénario précédent en tenant compte de l'impact du creusement du chenal de la rivière entre 1960 et 1962 sur la débitance de la rivière. Le scénario de 40 cm (15,7 pouces) serait l'équivalent de tous les effets physiques des changements de

régimes dans la rivière Sainte-Claire de 1906 à aujourd'hui, incluant la construction du chenal de navigation de 7,6 m (25 pieds) entre 1933 et 1937, la construction du chenal de navigation de 8,2 m (27 pieds) entre 1960 et 1962, et l'augmentation de la débitance entre 1963 et 2007 telle qu'estimée dans votre rapport sur la rivière Sainte-Claire.¹ Le scénario de restauration de 50 cm (10,7 pouces) bonifie l'analyse précédente en y ajoutant la période de 1855 à 1906, qui reflète les impacts sur les rivières Sainte-Claire et Détroit pour le creusage associé au chenal de navigation de 6,1 m (20 pieds).

Cette analyse comprendrait aussi une description des effets sur les usagers du système des Grands Lacs et du fleuve Saint-Laurent. Une telle analyse serait analogue à l'analyse des impacts des changements climatiques sur les niveaux d'eau des lacs Michigan et Huron et des mesures pour pallier à ces impacts, tel que décrit dans les lettres de la part des gouvernements; ces analyses seraient réalisées en même temps. Cette analyse comprendra l'examen de mesures structurelles et non-structurelles, à un niveau de détail exploratoire. La Commission est au fait que dans la première phase de l'étude, le Groupe d'étude a déjà entrepris un survol préliminaire des mesures structurelles pour remédier aux impacts du dragage de la rivière Sainte-Claire. Les membres du public ont aussi suggéré une gamme de mesures, dont des barrages gonflables et des turbines génératrices d'énergie. La Commission voudrait entendre le Groupe d'étude sur à l'impact des différentes mesures sur le régime des débits et si ces mesures peuvent potentiellement aider à l'atteinte des scénarios de restauration ci-haut mentionnés.

Dans votre septième rapport d'étape, le Groupe d'étude identifie quatre questions pour lesquelles la Commission est priée de fournir des directives ou de prendre une décision. Ces questions seront traitées une à une ci-bas :

- 1) Mesures d'atténuation liées aux changements climatiques. Le septième rapport d'étape indique que des mesures d'atténuation seraient à l'étude s'il s'avère qu'elles seraient nécessaires pour pallier à des impacts significatifs en raison des changements climatiques. Étant donné les lettres de la part des gouvernements sur cet aspect particulier de l'étude, la Commission a le mandat d'étudier les options de mesures d'atténuation quant aux impacts potentiels des changements climatiques. La Commission est d'avis que le Groupe d'étude a le mandat de procéder à cette analyse telle que décrite et articulée dans la lettre du gouvernement du 5 avril 2010 et dans la lettre de la Commission au Groupe d'étude du 12 avril 2010. La Commission est heureuse de la réponse du Groupe d'étude du 21 mai 2010, qui indique qu'il pourra procéder à cette analyse à l'intérieur du délai et du budget déjà prévus.
- 2) Option d'un seul plan de régularisation proposé. La Commission est d'accord avec votre proposition de proposer une seule alternative au plan de régularisation actuel, laquelle serait le fruit d'une consultation publique étendue et de discussions sur une vaste gamme de plans à l'étude. Ce faisant, la Commission veut s'assurer que des informations seront fournies tant sur les critères qui ont servi au choix du plan recommandé que sur les caractéristiques et les performances des autres plans à l'examen dans la deuxième phase de vos travaux, dont le rapport est attendu en mars 2012.
- 3) Problèmes légaux liés à l'élaboration d'un nouveau plan. La Commission appuie les efforts du Groupe d'étude dans le but d'établir un cadre légal pour le choix, à l'avenir, d'un plan de régularisation qui pourrait tenir compte de la possibilité de modifications physiques dues aux changements climatiques, en conformité avec le Traité sur les eaux limitrophes. La Commission

¹ Sources: Table 1 dans « Les effets physiques des changements de régimes dans les rivières Détroit » et Table 2 dans « Les effets physiques des changements de régimes dans la rivière Sainte-Claire », Cinquième rapport à la Commission du Groupe de travail sur les niveaux d'eau des Grands Lacs, octobre 1987.

enjoint le Groupe d'étude de travailler en conjonction avec les conseillers juridiques de la Commission sur cette question et sur toute autre question légale qui en découle.

- 4) Création d'un nouveau conseil de contrôle / élargissement du conseil de contrôle actuel. La Commission a aussi entendu des membres du public proposer la révision du régime de gouvernance actuel; plusieurs idées ont été mises ce l'avant à cet effet. La Commission est d'avis que le Groupe d'étude a le mandat d'étudier et de proposer des mécanismes institutionnels pour la gestion des ressources en eau par le biais d'un ou plusieurs conseils de contrôle dans le système des Grands Lacs et du fleuve Saint-Laurent, ainsi que leur structure, composition et juridiction.

La Commission est reconnaissante envers le Groupe d'étude pour ses nombreux rapports d'étape, et espère que de telles mises à jour lui seront fournies de la même façon alors que le Groupe d'étude poursuit son travail.

Veillez agréer, Monsieur Yuzyk, Docteur Stakhiv, l'expression de nos sentiments les meilleurs.

Murray Clamen
Secrétaire
Section canadienne

Charles A. Lawson
Secrétaire
Section américaine